



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE BAYEUX
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES

SEANCE DU 7 AVRIL 2016

Date de convocation : 31 Mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 8 votants : 13

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille seize, le sept avril, à 18h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Entrées, sous la présidence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire.

Présents : Monsieur Daniel SIMEON, Maire

Monsieur LEMAITRE Henry, Monsieur LEOSTIC Jean-François, Monsieur LANGE Alain Adjoints au Maire
Monsieur MAZELIN Jean-Noël, Madame DELARUE Annick, Monsieur LEMARCHAND Martial, Monsieur LEOSTIC Stéphane

Absents:

Monsieur LELOUTRE Bruno (pouvoir à Jean-François LEOSTIC), Monsieur CAPON Vincent (pouvoir à Mr Daniel SIMEON), Monsieur François BAUDOIN (pouvoir à Mr Alain LANGE), Madame LELOUTRE Amandine (pouvoir à Mr Martial LEMARCHAND), Monsieur Damien JOUVIN (pouvoir à Mr Henry LEMAITRE) et Madame LHONNEUR Séverine

Secrétaire de séance : Monsieur LEMARCHAND Martial

Approbation compte-rendu de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

- 2016 – 19 → Programme voirie 2015 – Hameau de Bussy – avenant n° 1
- 2016 – 20 → Compte Administratif 2015
- 2016 – 21 → Compte de Gestion 2015
- 2016 – 22 → Affectation de résultat 2015
- 2016 – 23 → Taux d imposition 2016
- 2016 – 24 → subventions 2016
- 2016 – 25 → BP 2016

DCM 2016 / 19
PROGRAMME VOIRIE 2015
Rue des Agrions et du Lavoir – Rue des Manoirs
Avenant n° 1 au marché

Dans le cadre des travaux de voirie 2015, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur un avenant au marché de travaux « rue des Agrions et du Lavoir – Rue des Manoirs », dont le titulaire est l'entreprise HARDY.

L'objet de cet avenant concerne la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

- Aménagement du stationnement pour bus
- Dégagement du talus afin d'assurer une totale visibilité
- Aménagement PMR à l'entrée du lotissement
- Réalisation tranchée pour mise en place de candélabres

Suite à des imprévus, lors de la réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de prévoir ces modifications afin de permettre une totale sécurisation et mise aux normes des lieux.

Le montant de ces travaux supplémentaires et travaux de régularisation s'élève à la somme de 33 182.00 € HT (voir décomposition ci-dessous – devis joint).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de :

Désignation	Montant ne € HT
Montant du marché initial en € HT (lot 1 et lot 2)	76 560.10
Travaux en plus et en moins correctif sur travaux prévus au marché	9 516.07
Travaux supplémentaire hors marché	23 665.48
Montant du nouveau marché	109 741.65

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 et le nouveau montant du marché de 109 741.65 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

DCM 2016 / 20 COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes,

Le conseil municipal n'ayant plus de question, Mr le Maire se retire de la séance.

Le conseil municipal est invité par Mme Annick DELARUE à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire, responsable de l'exécution du budget 2015, **ADOpte**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2015 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		SECTION INVESTISSEMENT :	
Recettes 2015 :	626 578.65 €	Recettes 2015 :	72 173.74 €
Dépenses 2015 :	331 592.85 €	Dépenses 2015 :	150 734.01 €
Résultat 2015 :	294 985.80 €	Résultat 2015 :	- 78 560.27 €
Report clôture 2014 :	2 020 293.72 €	Report clôture 2014 :	326 576.94 €
Résultat de clôture 2015 :	2 315 279.52 €	Résultat de clôture 2015 :	248 016.67 €
Résultat global de clôture 2015 (Fonctionnement + Investissement) :		2 563 296.19 €	

DCM 2016 / 21 COMPTE DE GESTION 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles D2343-3 ; D2343-4 et suivants.

Le maire informe l'assemblée que l'exécution des recettes et dépenses relative à l'exercice 2015 a été réalisé par le receveur de Bayeux et, que les comptes de gestion établis par ce dernier pour le budget de la commune est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion du receveur de Bayeux dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif pour exercice 2015.

DCM 2016 / 22
AFFECTATION DE RESULTAT 2015

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Investissement :

Excédent d'investissement reporté 2014	326 576.94 €
Déficit d'investissement 2015	<u>- 78 560.27 €</u>
Total excédent de clôture 2015	248 016.67 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2015 s'établissent ainsi :

Excédent d'investissement 2015	248 016.67 €
RAR dépense	- 1 140 365.00 €
RAR recette	<u>0.00 €</u>
Déficit	- 892 348.33 €
Besoin de financement (1068)	892 348.33 €

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015	294 985.80 €
Résultats antérieurs reportés 2014	<u>2 020 293.72 €</u>
Résultat à affecter	2 315 279.52 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement est de 892 348.33 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	892 348.31 €
2) Report en fonctionnement R 002 déduction de besoin de financement et avec intégration du résultat du CA 2015 du CCAS (3 300.91€) (délibération du CCAS du 4 février 2016 n° 2016 / 03)	1 426 232.10 €
3) 3) report en Investissement	248 016.67 €

DCM 2016 / 23
TAUX D'IMPOSITION 2016

Comme chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales (la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti) pour la part relevant de la compétence de la commune.

Après analyse du Budget Primitif 2016, Mr le Maire propose aux membres du Conseil, de reconduire à l'identique les taux de l'année 2015 pour les taux de l'année 2016:

Taxes	Taux d'imposition 2015	Taux d'imposition 2016
D'habitation	<i>9.49</i>	<i>9.49</i>
Foncière (bâti)	<i>16.47</i>	<i>16.47</i>
Foncière (non bâti)	<i>25.15</i>	<i>25.15</i>

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et des bases définitives pour l'année 2016, transmises par les services, le produit fiscal attendu pour l'année 2016 est estimé à 371 303 €.

	Bases estimées 2016 (€)	Taux 2016 reconduits	Produit fiscal 2016 attendu (€)
Taxe d'habitation	508 800	9.49	48 285
Taxe Foncière (bâti)	1 851 000	16.47	304 860
Taxe foncière (non bâti)	72 200	25.15	18 158
		Total	371 303

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2016 comme énoncés ci-dessus.
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette décision

DCM 2016 / 24 SUBVENTIONS 2016

Mr le maire informe le conseil que des demandes de subventions sont arrivées en mairie. Il donne la parole à Mr LEMAITRE, rapporteur.

La commission des finances a donné, après étude, un avis favorable aux subventions suivantes :

- Croix rouge → 50 €
- Secours Catholique → 50 €
- Asso. Farandole → 50 €
- Ass. Tonio lili → 150 €
- Ass Rando St Martin → 250 €
- Ass. Bayeusaine Modélisme → 400 €
- Comité des fêtes de St martin → 1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avis de la commission des finances pour le versement des subventions énumérées ci-dessus
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 6574
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette décision

DCM 2016 / 25 BUDGET PRIMITIF 2016

Mr le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2016, préparé par la commission des finances.

L'exposé étant terminé et le conseil n'ayant plus de question, Mr le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE**, le Budget Primitif 201 qui s'étend comme suit :

En section de fonctionnement		1 334 700.00 € en dépenses
	Et	2 058 750.10 € en recettes
En section d'investissement		2 250 039.00€ en dépenses et recettes

- **CHARGE** le maire de son exécution.

Fin de séance à 19h15